

COMMUNE DE VERFEUIL

Département du Gard

12 Place Jean Marcel
30630 VERFEUIL

SEANCE DU 14 Février 2026

Nombre de conseillers : 12
Exercice : 12
Présents : 7
Volants : 7

L'an deux mil vingt-six et le samedi quatorze février à dix heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Chantal PESENTI, Maire.

Date de la convocation :
09 Février 2026

Présents : Mme PESENTI Chantal, Mr MICHAÏLLE Gérard, Mr CORBA Sébastien, Mr AJASSE Eric, Mr GERONDEAU Lucas, Mr L'HOTEL Olivier, Mme IMBERT Franceline

Date d'affichage :
09 Février 2026

Secrétaire de séance : IMBERT Franceline

Absents excusés avec procuration :

Absents : Mme ROBERT Myriam, Mr MARC Sylvain, Mme COURCIER Nadine, Mr TOLEDO Florent, Mr DONAT Jean-Marc

La séance débute à
Madame le Maire fait signer la feuille de présence.
Madame IMBERT Franceline est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait lecture à l'Assemblée du dernier compte rendu du conseil municipal du 11 Décembre 2025 qui est signé et approuvé.

Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7		

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION LA PUSTERLE

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur une aide financière demandée par l'association La Pusterle.

Cette subvention financera une partie du voyage au Sénat organisé pour les enfants de Verfeuil.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'octroyer la somme de 300,00 € HT
- Cette somme sera prélevée du budget communal 2026.
- Autorise Madame le Maire à procéder au mandatement.

Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
6		1

Mr CORBA Sébastien s'abstient.

AVENANT CARRIERES MEAC

Madame le Maire dépose sur le bureau l'avenant n°1 relatif à la convention de forage signée le 15 Décembre 2025 avec la Société Groupe MEAC SAS pour validation avant signature par les parties.

Cet avenant concerne la révision des redevances (article 4).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De valider l'avenant sus dit ci-joint annexé;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7		

ECHANGE PARCELLE CHEMIN DE COLLONGRES

Pour faire suite à l'aménagement du chemin de Collongres, il convient d'échanger une partie de parcelle d'un chemin rural avec les consorts Ajasse.

Il s'agit de la parcelle C 114 pour une superficie de 141 m² avec le domaine public d'une surface de 79 m² destinée à être rattaché à la parcelle n° C121

Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer sur l'échange de ladite parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- L'échange de la parcelle n° C114 d'une superficie de 141 m² avec le domaine public d'une surface de 79 m² destinée à être rattaché à la parcelle n° C121
- Autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires.
- Autorise Madame Le Maire à signer l'acte se rapportant à cette affaire.

Vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
6		1

Mr AJASSE Eric s'abstient.

AUTORISATION ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS BUDGET COMMUNAL 2026

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) qui stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En ce qui concerne les dépenses d'investissement en l'absence d'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, l'ordonnateur de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le comptable est en droit de payer les mandats d'investissement et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions suivantes :

Chapitre 21	Budget 2025	Montant 25 %
Immobilisations corporelles	132 718 €	26 543 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit la somme de 26 543 € (vingt-six mille cinq cent quarante-trois euros)

Vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
6		

QUESTIONS DIVERSES :

- Réouverture prix terrain m² (Mme GUEYDON DE DIVES) : Ce terrain a été viabilisé lors des travaux réalisés par la commune. C'est un terrain de 50m² dans sa propriété que Mme Geydon aimerait que la mairie lui rachète au prix de 100 HT le m², la mairie fait une proposition de 38,50 € HT le m² (comme les terrains rachetés récemment).
Le conseil délibère et reste sur la proposition de 38,50 € HT.
- Fossé QUITTARD / PAGES : Le réseau d'eaux pluviales passe entre les deux propriétaires. Mr PAGES souhaiterait déplacer le fossé communal sur d'autres parcelles.
Le fossé a été busé en 2019. Le dossier a été porté à la connaissance de l'agglomération du Gard Rhodanien, qui a récupéré la compétence de l'eau.
- ONF Permis d'exploiter pour l'affouage : Le permis d'exploiter de l'ONF a été reçu pour les 54 stères au niveau du forage du Soudan, la mairie en profite pour faire l'OLD du Soudan. Il y a 9 affouagistes.
Cette cession d'affouage commence le 15 février 2026.
- Devis panneaux fermeture massif : L'ONF a envoyé un devis pour proposer une sécurisation des massifs forestiers lors des arrêtes pour le feu. Devis de 5 panneaux pour un montant de 400 € HT.
Devis pour couper les pins malades au Darboussas : une pince à élagage pourrait être utilisée pour étiéer les pins en bord de route, ce travail pourrait être réalisé par les employés.
- Report SMEG : L'opération en place vise la zone du stade jusqu'à Boissières, un renforcement électrique va être réalisé par le SMEG. La mairie profite de ces travaux pour finaliser la mise en discrétion des réseaux éclairage et télécom.
Une deuxième phase, au niveau de Mas Mouton sud, va également être réalisée en 2027.
- Tournage film Mme SAN : Mme SAN souhaite réaliser un court métrage sur la commune, les 8, 9 et 10 mai 2026. Les autorisations ont été demandées pour l'atelier relais (Verfeuil en Cultures).
Concernant la mairie, un arrêté d'occupation va être établi pour l'ancien cimetière et certains lieux de stockage pour des camions.
Mme SAN recherche des logements pour héberger les équipes.
- Dossier Mme Roussel : Située au Mas de Mouton, le voisin a des travaux en cours. Mme Roussel nous a sollicité au sujet de ses inquiétudes, des visites ont été réalisées.
Ce dossier est train d'être traité à l'amiable.

- Bail appartement : L'appartement au-dessus de la mairie pourrait être loué à partir d'avril, jusqu'au mois d'octobre 2026.
- Transport agglomération : Une ligne de bus gratuite (ligne 18) va être mise en place les mardi, jeudi et samedi, avec 3 trajets par jour ; par l'Agglomération du Gard Rhodanien. Cette navette sera mise en place à partir de fin juin.
- SAUR (Le Bousquet) : Le forage du Bousquet est mis en service, le traitement est effectué sur St Marcel de Careiret.
Une unité de traitement, notamment pour la gestion de la turbidité va être créée au forage du Bousquet, les travaux vont commencer premier semestre 2026.
- Urbanisme : Une gestion de la carte communale doit être réalisé d'ici à deux ans. On nous impose une réduction de moitié de l'artificialisation des terrains de 2021 à 2030. Seront en jeu les terrains constructibles sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h05.

La secrétaire de séance

IMBERT Franceline



Madame le Maire

PESENTI Chantal



